Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570510
Centre d'intérêt: 755

Comité provincial de coordination des programmes de français langue seconde au collégial.

Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'avenir de l'éducation au collégial par le Comité provincial de coordination des programmes de français langue seconde au collégial. -- [Québec (Province)] : Le Comité, [1992].
19, [1] p. ; 28 cm.

Titre de la couv. En tête du titre: Commission parlementaire sur l'avenir de l'enseignement collégial. "Le 23 septembre 1992". Résumé: p. [20]. Dépouillement partiel: Rapport sur les besoins en formation en français langue seconde des élèves du collégial / présenté par Denyse Laniel au Comité provincial de coordination du français langue seconde au collégial.

Vedette(s)-secondaire(s): Laniel, Denyse

Descripteur(s): Langue seconde * Français (Langue) * Besoins de formation * Opinion de l'employeur * Opinion de l'enseignant * Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Statistiques * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire attire l'attention sur la grande misère des langues secondes au Québec. Il demande qu'un nouveau régime pédagogique reconnaisse l'importance de la langue seconde en lui accordant une place de choix dans les structures des programmes. Le rapport d'une enquête sur les besoins de formation en français, langue seconde, tels qu'exprimés par les entreprises et les enseignants est joint en annexe au mémoire.

95-70510 67 M

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

054/M

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR DE L'ÉDUCATION AU COLLÉGIAL

PAR

LE COMITÉ PROVINCIAL DE COORDINATION
DES PROGRAMMES DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU COLLÉGIAL

Le 23 septembre 1992

3000000706181 9

Mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'avenir de l'éducation au collégial

par

le comité provincial de coordination
des programmes de français langue seconde* au collégial

---

* Le terme «langue seconde» est utilisé en pédagogie des langues pour signifier que la langue enseignée est également parlée dans le pays où on l'enseigne. Ainsi au Québec et au Canada, où deux langues cohabitent, chacune est la «langue seconde» de la communauté linguistique utilisant l'autre langue. La pédagogie de la langue seconde se différencie quelque peu, par ses objectifs et sa méthodologie, de la pédagogie des langues étrangères.

Contenu

I. Préambule

- L'enseignement du français langue seconde (FLS): objectifs
- Etat de la question

II. La maîtrise de la langue : besoins exprimés

- Par les entreprises
- Par les universités

III. L'enseignement de FLS au primaire et au secondaire

- Objectifs
- Résultats

IV. L'enseignement du FLS au collégial

- Avant la réforme de la grille des Sciences humaines
- Après la réforme

V. Recommandations

71-4912
706181

I. Préambule.

Un des objectifs ultimes de tout enseignement vise à permettre aux jeunes de prendre un jour leur place dans la vie active et de justifier, en devenant productifs à leur tour, l'investissement que la société a consenti pour leur éducation.

Quelle est la place du français LS dans cette préparation des jeunes non francophones dont nous avons la charge?

Pour mieux cerner la question, regardons d'abord ce qui se passe en matière de maîtrise du français pour les finissants des écoles de langue française.

Il n'est que de se reporter aux journaux, articles de revues et déclarations de toutes sortes au cours de ces dernières années pour mesurer le degré d'insatisfaction générale. On constate partout que la langue, en particulier la langue écrite, n'est pas maîtrisée à la fin du secondaire, voire du collégial (cf. Forum sur la maîtrise de la langue, Montréal, mai 1992; résultats du test de français administré par le ministère de l'Éducation en mai 1992 à 18 262 élèves avant leur entrée à l'université. Voir *Le Devoir* et *La Presse* du 19 septembre 1992).

Il n'est pas difficile de comprendre que les non francophones, qui ont à surmonter bien d'autres obstacles en matière d'apprentissage du français, ont besoin eux aussi de poursuivre leur étude de la langue. Leur désir d'apprendre et leur bonne volonté ne peuvent suppléer à l'absence de structures fortes pour cet enseignement au collégial. Une maîtrise raisonnable de la langue, ce à quoi ils aspirent, s'obtient par des processus d'apprentissage longs et difficiles, des pratiques continues et une lente maturation des connaissances. Elle suppose aussi un encadrement formel soutenu.

Or que voyons-nous? Dans la plupart des programmes, professionnels aussi bien que pré-universitaires, la langue seconde, donc ici le français LS, ne trouve de place que parmi les quatre cours complémentaires.

C'est une situation que nous avons toujours dénoncée, profitant de tous les forums offerts pour souligner la nécessité de faire une vraie place au français de manière à préparer les élèves à vivre leur vie d'adultes au Québec.

De déplorable qu'elle était, la situation est devenue alarmante. En effet, depuis 1991, il ne reste que deux programmes pré-universitaires, parmi les plus petits, à pouvoir inclure le français LS dans leurs cours de concentration.

En effet la nouvelle grille des Sciences humaines, par ailleurs très bien accueillie, se traduit, à toutes fins pratiques, par l'élimination du français LS dans la concentration (Voir le rapport en annexe). Ce qui signifie que plus de 11 000 élèves se destinant à des carrières où la communication est essentielle se voient privés d'un suivi sérieux de leur formation linguistique. Cela a entraîné, dans les collèges de langue anglaise, une baisse d'inscription de 47% parmi les élèves dans les cours de français. La conséquence immédiate de cette chute est une réduction dans le nombre de sections donc un appauvrissement des programmes et une restriction des choix, tant en contenu que dans l'horaire général des cours. Nous assistons au phénomène de la spirale descendante, qui par effet d'entraînement négatif, conduit à la quasi disparition des cours de français. Le processus est en bonne voie dans les Cégeps de langue anglaise.

II. La maîtrise de la langue: besoins exprimés

Les recherches effectuées par les membres de la Coordination provinciale afin de vérifier le bien-fondé de leurs intuitions de pédagogues (et de citoyens) les ont confortés dans leurs positions, à savoir que:

• Les entreprises ont besoin de gens capables de communiquer par écrit, et cela même à des niveaux d'emploi subalternes. L'ordinateur omniprésent, le courrier électronique, les notes de service, les messages aux clients ou entre employés, tout cela appelle une maîtrise de la langue écrite, qu'il s'agisse de décodage ou d'encodage du message écrit (voir rapport en annexe).

• Quant aux universités, elles clament depuis fort longtemps l'insuffisance des connaissances de leurs élèves en matière de langue, et nous savons qu'elles ont à peu près toutes introduit un test d'entrée. Les journaux nous ont appris récemment que le taux d'échec à l'examen de mai dernier était supérieur à 40% (pour l'anglais comme pour le français).

III. L'enseignement du français LS au primaire et au secondaire

• **Objectifs**: tout comme dans le cas de la langue maternelle, l'enseignement de la langue seconde au primaire a été jusqu'ici fortement orienté vers **la compréhension et l'expression de l'oral**. Il convient d'ailleurs de signaler les progrès importants réalisés dans ce domaine au cours des dernières années. Le secondaire privilégie encore cette orientation, tout en donnant une place croissante à l'écrit.

Ce rappel des objectifs, loin d'être une critique oblique à l'égard des ordres d'enseignement précédant le collégial, ne veut que souligner les limites qu'ils se sont imposées, et du même coup, la tâche qui reste à compléter.

• Un simple coup d'oeil aux **résultats des examens du secondaire** nous montre que, si une partie (20-25%) de la population scolaire obtient des résultats excellents, il n'en est pas de même des 75-80% qui suivent (voir les tableaux dans le rapport en annexe).

Ces résultats n'ont rien de surprenant. Ils sont conformes à la distribution que l'on retrouve dans toutes les matières et dans toutes les populations.

Que faudrait-il logiquement conclure de tels résultats? Que les meilleurs en savent assez et que les moins bons auraient dû mieux saisir leur chance quand elle passait, (comme nous l'avons déjà entendu dire), ou bien que tous ont besoin d'une formation linguistique supplémentaire?

En fait, la question pertinente à se poser est la suivante: **faut-il arrêter l'enseignement de la langue seconde à la fin du secondaire, ou le maintenir au collégial, comme on le fait de la langue maternelle?**

IV. Le français LS au collégial

Rappelons quelques données, datant des origines des Cégeps:

Matières obligatoires au collégial:

- langue maternelle,
- philosophie/humanités,
- éducation physique.

Nous pensons qu'il n'est pas d'exemple, dans l'histoire de l'éducation, où la connaissance d'une ou de plusieurs langues, vivantes ou mortes, n'ait pas fait obligatoi-

rement partie d'une formation intellectuelle équilibrée. Or, nous le voyons ici, elles sont absentes des cours obligatoires.

A l'ère du village planétaire, et a fortiori au Québec, où deux grandes langues cohabitent, cette lacune relève de l'irresponsabilité.

Car, comme nous l'avons vu, le français LS ne fait partie ni des cours obligatoires du tronc commun, ni des cours de concentration de la majorité des programmes pré-universitaires ou professionnels. Même au sein des cours complémentaires sa place est compromise du fait de l'introduction de plus en plus fréquente de cours de rattrapage dans des matières du programme. De plus il est en compétition avec des dizaines d'autres cours dits «d'intérêt» qui, ne s'inscrivant dans aucune continuité, ne demandent pas d'effort soutenu de la part des élèves.

On comprend qu'il faudrait bien du courage pour faire le choix d'une matière ardue quand il est si simple d'obtenir un crédit autrement, et que tout laisse entendre que la connaissance de la deuxième langue n'est pas importante. La preuve... il suffit de regarder les programmes.

Bien sûr on a dû dire aux élèves que cela leur serait utile plus tard. Mais les structures mêmes qui leur sont proposées ne transmettent-elles pas un message différent? Quand les catégories s'appellent «cours obligatoires», «cours de concentration» et «cours complémentaires», n'est-on pas porté à y voir une hiérarchie? Et si dans les cours complémentaires, les cours *Chimie du vin* ou *Photographie 101* s'offrent comme alternatives au français, il faudrait une âme bien trempée pour ne pas succomber à la tentation.

La légèreté avec laquelle nous abandonnons ainsi 24 000 élèves en cours de formation n'est pas défendable. Entre la fin du secondaire et leur entrée sur le marché du travail, il s'écoulera 2, 3, 4 ans ou plus, pendant lesquels ils peuvent n'avoir aucun contact formel avec une langue qui leur sera indispensable pour trouver un emploi, le garder ou y avoir de l'avancement. On les dit parfois bilingues. S'il est vrai que leur connaissance du français oral est, dans une certaine mesure, fonctionnelle, la majorité d'entre eux ne savent pas l'écrire.

Voulons-nous voir ces élèves quitter la province, diplôme en poche mais handicapés sur le plan de la communication, ou voulons-nous faire le nécessaire pour les garder?

V. Recommandations

Nous sommes conscients du fait que toute recommandation est porteuse de conséquences financières et sociales et ne doit donc pas être faite à la légère. Néanmoins nous savons également que l'état de fait actuel est lourd de conséquences financières et sociales, et que celles-là portent sur le long terme, sur l'avenir du pays.

Il est indispensable de faire une place importante à l'enseignement de la langue seconde, surtout si celle-ci est le français.

Dans son mémoire de juillet dernier, le Conseil des collèges recommande deux cours obligatoires de langue dans le bloc de formation générale. Nous serions d'accord avec cette proposition dans la mesure où il s'agirait de cours de français LS obligatoires pour des élèves dont la compétence en français oral et écrit serait jugée insuffisante.

Chaque élève, dans chaque programme du collégial, doit pouvoir poursuivre son apprentissage de la langue seconde autrement que par le biais des seuls cours complémentaires.

Il faut que tous les moyens pratiques soient mis en oeuvre pour permettre l'apprentissage continu des deux langues. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science doit fournir aux institutions les structures et les ressources nécessaires à leur enseignement. Il faut qu'on s'assure que les élèves pourront atteindre le niveau de performance en français, à l'oral et à l'écrit, qui leur permettra de faire face aux exigences posées par le marché du travail ou par leur orientation universitaire.

Le présent plaidoyer a donc pour but d'obtenir la reconnaissance du droit des élèves à l'apprentissage du français. Comme éducateurs soucieux de leur avenir, nous avons à coeur de ne pas tricher sur les vrais besoins en formation; comme citoyens nous souhaitons garder nos jeunes ici et les voir participer à la prospérité du pays.

Nos élèves sont notre richesse.
Nous nous devons de bien les préparer à vivre dans ce pays.

Pour le comité provincial de coordination des programmes de français, langue seconde,

Madeleine Pothier-Picard

Madeleine Pothier-Picard, coordonnatrice.

COLLÈGES MEMBRES DE LA COORDINATION DES PROGRAMMES DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU COLLÉGIAL

COLLÈGES DE LANGUE ANGLAISE	COLLÈGES DE LANGUE FRANÇAISE QUI DISPENSENT DES COURS 602
• Centenniale Academy • Dawson • Heritage • John Abbott • Marianopolis • O'Sullivan • Regional Champlain - Campus Lennoxville - Campus St-Lambert/Longueuil - Campus St-Lawrence • Secrétariat Notre-Dame (bilingue) • Vanier	• Bois-de-Boulogne • Gaspésie • LaSalle • Sept-Iles

ANNEXE

RAPPORT
SUR LES BESOINS EN FORMATION EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE DES ÉLÈVES DU COLLÉGIAL

présenté par

Denyse Laniel
consultante
en enseignement du français langue seconde

au

Comité provincial de coordination
du français langue seconde
au collégial

(Enquête effectuée de juin à septembre 1992)

Montréal, le 21 septembre 1992

Centre d'autoperfectionnement des enseignants de français langue seconde
6970, Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2S 2H5. Tél. : (514) 273-5329

INTRODUCTION

Le Comité provincial de coordination du français langue seconde au collégial nous a donné le mandat de faire enquête sur la situation de l'enseignement des langues secondes dans les collèges et cégeps québécois, telle qu'elle se présente à l'aube de la nouvelle année scolaire 1992-1993.

Lorsqu'on analyse une étape particulière de tout développement, il est essentiel de considérer l'étape qui la précède ainsi que celle qui normalement devrait la suivre afin de juger si la situation présente est en mesure de mener là où on le souhaite à plus long terme. Dans le cas qui nous occupe ici, il s'agissait de déterminer si les besoins en formation en français langue seconde au collégial étaient réels, et dans l'affirmative, s'ils étaient satisfaits, considérant d'une part la formation précédente au secondaire et, d'autre part, la réalité linguistique à laquelle les futurs finissants du collégial ou de l'université auront à faire face très bientôt sur le marché du travail. En éducation, le terme d'«arrimage» renvoie à ce qui sous-tend tout le projet éducatif: établir un continuum harmonieux entre les différents secteurs scolaires, entre le primaire, le secondaire, le collégial et l'université, mais aussi, ultimement, entre l'école et le monde de l'emploi, entre l'acquisition de connaissances et leur application concrète dans un contexte défini par une certaine réalité sociale, économique et...linguistique.

Selon les voeux du Comité de coordination, l'enquête a porté principalement sur les besoins en formation en français langue seconde , ce qui n'empêche pas de tirer certaines conclusions du côté de l'anglais langue seconde. Afin d'obtenir un tableau d'ensemble aussi complet que possible, ministères, collèges, organismes, centres linguistiques, centres de recherches, tous ceux liés de près à la formation en langue seconde et surtout en français langue seconde ont été consultés.

Tout d'abord il s'agissait d'examiner la situation telle qu'elle se présentait en juin 1992 en termes de résultats à l'épreuve finale de français du secondaire V. Pour ce faire, il fallait prendre en considération non seulement la moyenne générale mais

la répartition de la note et s'interroger de plus sur le niveau de performance «réel» des élèves en langue seconde à l'heure où ils amorcent leurs études collégiales. Ensuite, il fallait étudier les changements importants introduits récemment dans les programmes des collèges, notamment en Sciences humaines (automne 1990), changements qui ont tout à fait relégué les cours de français langue seconde dans le groupe des cours complémentaires et qui seraient responsables de la baisse importante des inscriptions, notamment dans les collèges de la région de Montréal. Les directeurs de collèges, le Conseil des collèges de langue anglaise, Alliance-Québec, les journaux de langue anglaise, tous déplorent la situation présente et s'inquiètent de l'avenir, s'il y en a bien un, au Québec, pour de jeunes anglophones non fonctionnels dans la langue de la majorité. Et ils ont raison de s'inquiéter puisque la dernière partie de cette enquête, qui porte sur les besoins linguistiques des entreprises, illustre de façon concrète, grâce à deux études récentes, la tendance chez les employeurs à être de plus en plus exigeants. Ce n'est plus seulement une compétence fonctionnelle de leurs employés et futurs employés dans la langue seconde qui les préoccupe (surtout en français depuis la francisation massive des entreprises), mais aussi la qualité de cette langue à l'oral et à l'écrit.

Cette recherche ne peut être qualifiée de scientifique, cependant elle inclut des données statistiques fiables, provenant de deux ministères, du département de français langue seconde de plusieurs collèges, d'organismes reconnus tel l'Office de la langue française et de quelques études menées avec rigueur auprès d'un nombre important d'entreprises. Elle inclut aussi - et sans cela les chiffres ne proposeraient que de froides abstractions - des constats, des commentaires et des recommandations tirés de rapports officiels, de mémoires, de lettres publiques, d'articles, de conversations, de témoignages de personnes directement impliquées dans ce dossier.

1. QUE SE PASSE-T-IL AU SECONDAIRE?

En 1990, un document publié par la direction des services éducatifs aux anglophones du MEQ (*Situation de l'enseignement du français, langue seconde, dans les écoles anglophones du Québec*) révélait qu'un fort pourcentage d'organismes (60% au primaire, 47% au secondaire) soulignent l'existence de problèmes dûs au programme (contenu) et le fait qu'une majorité d'entre eux (79% au primaire, 54% au secondaire) désirent un matériel pédagogique de base approprié à leurs besoins. À la

suite de ce degré élevé d'insatisfaction, surtout au primaire, une série de mesures de soutien pédagogique ont été élaborées par la direction générale des programmes pour 1990-1992. À la suite aussi des pressions des parents anglophones se plaignant de la formation en FLS, le ministère de l'Éducation a mené une enquête sur les principales lacunes au primaire comme au secondaire, en lecture et écriture. Un comité spécial a aussi été formé afin de se pencher sur les problèmes particuliers des élèves en difficulté d'apprentissage, clientèle un peu «fantôme» dont une portion souvent n'est pas déclarée par les commissions scolaires, et qui ne bénéficie pas de programme spécial en FLS ou, à tout le moins, d'une continuité entre le programme adapté du primaire et celui, régulier, du secondaire, de même qu'entre les 1er et 2e cycles.

Comment peut-on affirmer que la maîtrise de la langue seconde existe à la fin du secondaire? Un reportage de Catherine Kovack dans le cadre de l'émission *Montréal ce soir* du 27 septembre 1991 nous fait entendre quelques «échantillons» de ce supposé bilinguisme achevé chez les jeunes du collégial. Tous les témoignages recueillis démontrent clairement le sérieux de la situation. Certains élèves avouent ne pas parler français mais affirment quand même qu'ils ne suivront pas de cours au collégial.

Voyons maintenant les chiffres. (MEQ, Section de la planification et du développement pédagogique: *Distribution des résultats finals à l'épreuve de français langue seconde, secondaire V*). En juin 1992, les résultats à l'épreuve de français langue seconde de 5e secondaire donnent, pour l'ensemble des réseaux public et privé, une moyenne générale de 74% et un taux de réussite de 88%. Si on découpe l'épreuve en ses quatre volets, on obtient une note moyenne pour l'expression orale de 78% avec un pourcentage de réussite de 96%; en compréhension de l'oral la note moyenne grimpe à 82% et le taux de réussite à 93%; pour ce qui est de la production écrite, la moyenne s'établit à 67% et le taux de réussite à 70%; en compréhension de l'écrit la moyenne est de 71% et le taux de réussite de 78%. On constate tout de suite que les difficultés se situent au niveau de l'écrit avec une moyenne en lecture /écriture de 69% et un taux moyen d'échec de 26%. L'oral dans ces deux volets est beaucoup mieux réussi avec une moyenne de 80% et un faible taux d'échec de 5,5%. Il serait pertinent d'examiner ces résultats de plus près en considérant cette fois-ci la répartition de la note pour chaque volet (voir tableau I, page suivante)

TABLEAU I			
Résultats à l'épreuve de français, langue seconde en 5e secondaire juin 1992			
Volet	**Note**	**Nombre d'élèves**	**% du nombre total d'élèves**
Production écrite	0%-69%	3967	53%
	0%-79%	5476	**73,3%**
	80%-100%	1994	26,7%
		Total:7470	
Compréhension de l'écrit	0%-69%	3104	41,8%
	0%-79%	4790	**64,7%**
	80%-100%	2621	35,3%
		Total:7411	
Production orale	0%-69%	1505	20,5%
	0%-79%	3773	**51,6%**
	80%-100%	3550	48,4
		Total:7323	
Compréhension de l'oral	0%-69%	1297	17,6%
	0%-79%	2580	35,1%
	80%-100%	4784	**64,9%**
		Total:7364	
Ensemble	0%-69%	2462	32,4%
	0%-79%	4619	**61%**
	80%-100%	2961	39%

Ainsi, parmi les élèves du secondaire, une majorité comprend bien le français, une moitié le parle, mais une faible minorité l'écrit et le lit. Malgré le bas taux moyen d'échec (12%) pour l'ensemble, peut-on dire que les jeunes diplômés sont effectivement bilingues et fonctionnels dans toutes les habiletés? Suffit-il de réussir de jus-

tesse pour justifier l'arrêt de sa formation en langue seconde au Cégep? Et que dire alors de la perte graduelle des acquis lorsqu'on n'est plus exposé à un minimum de renforcement ? Qu'arrive-t-il aussi à tous ceux qui n'atteignent pas la fin du secondaire quand on sait que la probabilité d'obtenir un premier diplôme d'études secondaires dans les réseaux public et privé est de 64,7% (*Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire,* MEQ, 1992, p.65)? Les coupures importantes effectuées récemment par le MEQ dans le financement de l'éducation des adultes offrent un piètre espoir à ceux qui voudraient «raccrocher».

Certes, suite à une vaste enquête auprès des commissions scolaires de langue anglaise et dans la foulée du Rapport Chambers, le MEQ a élaboré et récemment lancé un "Plan d'action" pour le primaire et le secondaire, comprenant un important volet pour le perfectionnement des maîtres, et qui sera graduellement implanté de 1992 à 1997. Cependant, si ce plan inclut un nouveau programme et du nouveau matériel pédagogique au primaire, au secondaire il s'agit plus d'un réaménagement que d'un nouveau programme. Mais, 1997, c'est encore loin... Ceux qui en bénéficieront pleinement n'arriveront au collégial que dans 10 ans! Entre temps, la formation en langue seconde, actuellement considérée comme déficiente, continuera à produire une majorité de faux bilingues, particulièrement à l'écrit, et à n'offrir que peu de choix pour combler les lacunes au collégial ou à l'université. Est-il même réaliste de penser qu'on peut atteindre un objectif de bilinguisme fonctionnel dans les programmes réguliers? Les élèves du secondaire n'ont que faire d'une langue seconde : concrètement parlant, les intérêts sont ailleurs, tournent autour de problématiques d'adolescents, les champs d'intérêts ne sont pas définis. C'est au collégial que les choix se précisent, que le domaine d'orientation peut devenir un facteur de motivation. **Et on demandera à un finissant du collégial ou de l'université, qui n'aurait ni voulu ni eu à suivre un cours de français ou d'anglais langue seconde (donc après 2, 3, 4, 5 ans), de performer d'une manière fonctionnelle, autant à l'écrit qu'à l'oral, alors que les natifs de la langue y parviennent difficilement**.

Le secondaire est le lieu d'apprentissage d'une base générale, d'acquisition de connaissances souvent passives, qui se perdront sans une actualisation, un renforcement, un prolongement. L'arrimage n'ayant pas été prévu, on perd l'arrière-train et on arrive à la gare avec quelques bagages en moins... Enfin, il faut tenir compte de la situation particulière de la région de Montréal où il existe de nombreux milieux dont la

langue d'usage est plutôt l'anglais, ce qui ne fait qu'aggraver la situation des jeunes non francophones de la métropole, particulièrement de ceux qui ont obtenu, à l'épreuve de français langue seconde du secondaire V, une moyenne inférieure à celle de l'ensemble de la province en juin 1991 (CEPGM: **69,1%**, moyenne provinciale: **73,7%** dans *Les résultats d'ensemble et par commission scolaire des épreuves du ministère de l'Éducation de juin 1991, février 1992*).

2. ÉTAT DE LA SITUATION AU COLLÉGIAL

2.1. La situation en général

On note une baisse radicale des inscriptions dans les cours 602 (FLS), baisse qui se poursuit inexorablement depuis 6 ans, surtout dans les collèges de la région de Montréal, et de manière plus marquée dans le programme des Sciences humaines depuis l'implantation de la nouvelle grille révisée, en septembre 1990.

Voyons les chiffres pour les collèges de langue anglaise de la province (tableaux statistiques fournis par le service des programmes de la DGEC du MESS, années 1986 à 1991, août 1992):

TABLEAU II

Variation dans les inscriptions aux cours 602 : 1986-87 à 1990-91

Collèges	Tous les programmes	Sciences humaines	Secteur professionnel	Secteur général
Dawson	**-19,4%**	**-18,4%**	**-46,9%**	**-12,5%**
Vanier	**-21,5%**	**-6,3%**	**-39,9%**	**-15,9%**
John Abbott	**-11,0%**	**-8,8%**	**-12,9%**	**-10,6%**
Heritage	1,8%	0,7%	2,3%	1,5%
Lennoxville	**-36,2%**	**-14,1%**	**-63,0%**	**-27,0%**
St-Lawrence	**-25,2%**	10,7%	**-80,9%**	**-5,8%**
St-Lambert	**-20,8%**	**-19,3%**	**-2,5%**	**-25,6%**
Marianopolis	**-19,9%**	**-15,2%**	0,0%	**-19,9%**
Tous	**-19,1%**	**-12,0%**	**-34,6%**	**-15,2%**

TABLEAU III				
Variation dans les inscriptions aux cours 602 : automne 1990 - automne 1991				
Collèges	Tous les programmes	Sciences humaines	Secteur professionnel	Secteur général
Dawson	**-13,2%**	**-28,8%**	19,9%	**-18,0%**
Vanier	**-40,1%**	**-47,1%**	**-19,9%**	**-44,2%**
John Abbott	14,4%	4,2%	40,0%	10,2%
Heritage	**-1,6%**	**-20,2%**	21,3%	**-16,5%**
Lennoxville	23,6%	**-7,7%**	45,0%	19,6%
St-Lawrence	19,0%	20,4%	21,4%	18,8%
St-Lambert	**-10,9%**	**-35,7%**	3,3%	**-15,8%**
Marianopolis	**-19,4%**	**-34,1%**	n/a	**-19,4%**
Tous	**-11,8%**	**-25,6%**	10,5%	**-15,9%**

Le tableau II parle par lui-même: la baisse des inscriptions dans les cours de FLS est énorme depuis 6 ans et généralisée, à une exception près, la situation étant demeurée relativement stable au Heritage College; c'est le secteur professionnel qui a subi la plus forte baisse (-34,6%) quoique la situation se soit légèrement redressée en 1991, dans presque tous les collèges (tableau III). Cependant, c'est dans le programme des Sciences humaines que les pertes sont les plus fortes entre l'automne 1990 et l'automne 1991 (-25,6%) et la tendance semble se poursuivre. À l'automne 1992, par exemple, à Dawson, à Marianopolis et à Lennoxville on a enregistré des baisses respectives de 22%, 7,5%, et 15,3 %, (à Vanier et Champlain/St-Lambert, le pourcentage exact n'est pas encore connu mais la tendance est la même). En effet, les élèves de ce programme ne peuvent plus suivre qu'un seul cours (602-906) dans la concentration, alors que l'ancien programme en permettait 6 et que les élèves bénéficiaient de façon massive de cette possibilité. De plus, le cours 906, s'inscrivant parmi les cours dits «avancés» est, à toutes fins pratiques, inaccessible aux élèves faibles (au secondaire, seulement 31% obtiennent une note supérieure à 80% dans les deux volets de l'écrit). D'ailleurs, dans les faits, les élèves ont tendance à bouder ce cours unique qui mobilise à lui seul un champ complet de concentration, limitant ainsi les choix des élèves. Ces derniers préfèrent les autres champs de concentration

où ils sont certains de trouver trois et même quatre cours parmi lesquels choisir. Ce cours est donc menacé partout d'élimination.

Restent les cours complémentaires. C'est là où le bât blesse car les élèves ont à choisir ceux-ci parmi un vaste éventail de cours de disciplines diverses. On assiste à une prolifération de cours de disciplines différentes dont certains sont des préalables à d'autres cours de leur programme et qui ne peuvent trouver de place qu'en complémentaire. Ils sont donc incontournables. À cela s'ajoutent les innombrables cours d'intérêt qui ne demandent de la part de l'élève ni engagement ni suivi. Devant ces multiples possibilités, les élèves sont moins enclins à choisir le français. En résumé, les tableaux II et III indiquent qu'en 6 ans, les collèges, ayant perdu environ 1 élève sur 5 dans les cours 602, rejoignent maintenant la situation des collèges de langue française où les cours de langue seconde, dans ce cas l'anglais, ont toujours eu un faible statut. Était-ce voulu ainsi?

TABLEAU IV

Pourcentage d'élèves inscrits en 602, automne 1990 & 1991, par rapport au nombre total d'inscrits dans chaque programme (tous les collèges)

Programme	% en 602 aut.90	% en 602 aut.91	Variation
Sciences	9,8%	10,6%	
Sciences humaines	20,5%	15,8%	-4,6%
Arts	11,2%	11,8%	
Lettres	64,1%	62,8%	
Secteur professionnel	11,2%	11,9%	
Secteur général	18,3%	15,4%	
Tous	**16,6%**	**14,5%**	**-2,1%**

Le tableau IV nous indique qu'à peine 1 élève sur 6,5 (14,5%) s'est inscrit en 602 à l'automne 1991, ce qui constitue une diminution de 2,1% (4,6% en Sciences humaines) par rapport à l'automne 1990. Les chiffres provisoires de l'automne 1992 font prévoir une nouvelle baisse importante. C'est bien peu d'élèves en français, surtout si on considère que la grande majorité (62,8%) provient du programme de Lettres où il est plus naturel de suivre des cours de langues. Et que dire des élèves en Sciences humaines, futurs travailleurs sociaux, psychologues, intervenants de toutes sortes dans la société québécoise? Ils ne constituent que 15,8% des effectifs en

français alors qu'ils constituent pourtant presque la moitié de la population globale des collèges de langue anglaise (11 302 sur 24 082, soit 47% à l'automne 1991). Et les élèves en formation professionnelle dont seulement 11,9% était inscrit en 602 à l'automne 1991 ? Bientôt, ils arriveront sur le marché du travail dans des types d'emplois où la compétence linguistique est primordiale et où la compétition est traditionnellement très forte.

Ces jeunes ne seront-ils pas sérieusement désavantagés lorsqu'ils quitteront l'école, diplômés ou pas? L'apprentissage des langues modernes, tel que le préconisait le Rapport Parent, et le recommande encore le **Conseil des collèges** dans son tout dernier rapport (*L'enseignement collégial: des priorités pour un renouveau de la formation*, juillet 1992) en proposant **deux cours obligatoires de langue dans le bloc de formation générale**, est un louable idéal pour une société consciente de la nécessité de son ouverture sur le monde. **Mais ne faut-il pas commencer par les deux langues en usage ici, langues essentielles à la survie immédiate?**

2.2. Quelques aspects particuliers de la situation

Dans trois petits collèges, représentant 1/10 de la population globale des collèges de langue anglaise et situés en milieux très majoritairement francophones (Hull, Québec et Sherbrooke), les baisses d'inscriptions ont été négligeables.

Leur situation particulière les met à l'abri des problèmes rencontrés dans les gros collèges en milieu urbain et multiethnique. Ils peuvent se permettre des mesures incitatives (relation d'aide) ou des cours préalables obligatoires, qui ne sauraient être envisagés ailleurs.

Dans les autres collèges où les baisses sont fortes, surtout en Sciences humaines (Dawson, Vanier, Champlain/St-Lambert et Marianopolis), les directeurs comme les enseignants en FLS dénoncent depuis 2 ans, à coup de colloques et de lettres publiques envoyées à toutes les instances gouvernementales, une situation plus que jamais alarmante. Ils se désolent devant le peu de moyens mis à leur disposition et le manque de volonté politique des dirigeants pour contrer l'indifférence et l'immaturité de beaucoup d'élèves. Ils déplorent que les plus faibles en français

(n'oublions pas que 61% des finissants du secondaire ont des notes inférieures à 79% et qu'en production écrite le taux d'échec est de 30%) ne soient pas tenus de prendre des cours d'appoint.

2.3. Les réactions des milieux anglophones

Il y a déjà quelque temps que les milieux anglophones au Québec s'inquiètent de l'avenir de leurs jeunes. Alliance-Québec dévoilait en 86 le fait que la moitié des jeunes anglophones nés au Québec prévoient le quitter d'ici 5 à 10 ans, surtout à cause des lois linguistiques et des problèmes reliés à l'emploi, dont la maîtrise de la langue française (55% des jeunes consultés dans le cadre de cette étude se déclaraient unilingues anglais). Un comité sous l'égide de l'Alliance, formé de gens des secteurs privé et de l'éducation se penche présentement sur la question. Ce comité, qui produira un rapport à la fin de septembre, déplore la diminution des cours de français au collégial et à l'université. Il recommandera de renforcer les cours de français au collégial et à l'université afin d'améliorer les chances des jeunes anglophones au Québec et, par le fait même, de les inciter à y rester. Le regroupement "Parents for French" abonde aussi dans ce sens-là, de même que plusieurs articles publiés depuis un an dans les journaux de langue anglaise, exprimant les sentiments de leur communauté face à l'exode de leurs membres. En voici un exemple sous la plume de Don MacPherson dans l'article *Winning formula to keep anglos: French, jobs go together* publié dans la *Gazette* du 6 novembre 1991 et dont voici un court extrait :

> *«...the survey results (Alliance) also suggest that a fluently bilingual young anglophone is more likely to want to stay in Quebec (...) it seems safe to conclude that if the anglophone community improves the French-language skills of its young people, more of them will be able to stay home, and more of them will want to do so»*

Encore faut-il que le gouvernement appuie par des mesures concrètes ces prises de position en faveur de l'amélioration des compétences des anglophones en français, surtout des jeunes. C'est ce que le mémoire préparé par les collèges de langue anglaise sur l'avenir des collèges (juin 1992) souhaite expressément dans sa recommandation n°2 :

> *«Our colleges have a special responsibility to provide the French language skills which will encourage and enable members of the English-speaking community to integrate into the economic, social and political life*

of Quebec. ***We urge the government to recognize and support this aspect of our mandate.»***

Les directeurs de tous les collèges de langue anglaise, à l'heure actuelle, se font donc les échos, sur la tribune publique, des cris d'alarme poussés depuis longtemps par leur département de français ainsi que par leur communauté linguistique élargie. La position est claire: les collèges de langue anglaise endossent unanimement le mandat et la responsabilité de préparer leur clientèle à s'intégrer dans un Québec français. Cette clientèle, affirment-ils, a au moins autant besoin de poursuivre l'étude du français après le secondaire que celle des collèges de langue française. La communauté francophone majoritaire désire vraiment qu'anglophones comme allophones vivent et travaillent au Québec.

«Les collèges de langue anglaise sont très ouverts au fait français, c'est notre gouvernement qui ne bouge pas! »

(un professeur de John Abbott)

3. LE SON DE CLOCHE DES ENTREPRISES

L'amélioration des programmes et des mesures de soutien pédagogique réclamée par les professeurs pour la langue seconde est-elle justifiée? Préparer les jeunes pour le marché du travail, c'est-à-dire s'assurer qu'ils auront une formation adéquate pour s'y intégrer le plus harmonieusement possible, définit la mission des institutions d'enseignement. Les entreprises, au Québec, s'attendent à recevoir des candidats plus que simplement "fonctionnels" en langue seconde; et, en période économique difficile, avec un taux élevé de chômage, elles cherchent d'autant plus la qualité. C'est ce qui ressort de cette enquête effectuée auprès d'organismes ou d'individus dont le travail consiste à analyser les besoins linguistiques des entreprises, afin de leur fournir les services nécessaires. Révélateurs des nouvelles tendances et exigences, les résultats montrent bien l'urgence d'agir.

Voici la liste des organismes ou personnes consultés:

- Centre de linguistique de l'entreprise
- Centre international linguistique Bouchereau Inc.
- Conference Board du Canada
- Département de didactique de l'Université de Montréal
- Département de linguistique de l'Université du Québec à Rimouski

- L'Office de la langue française
- Alliance-Québec
- Ministère du Revenu du Gouvernement du Québec

Revoyons tout d'abord brièvement les commentaires exprimés à l'occasion du colloque sur la maîtrise de la langue organisé par la Fédération des Cégeps en mars dernier. M. Ghislain Dufour, président du C.P.Q., y rappelle «(...)*les conclusions d'une étude de TPF&C sur les ressources humaines de l'an 2000 qui conclut que, déjà en 1992, la raison la plus souvent invoquée pour rejeter un candidat à un poste de débutant est l'inaptitude à écrire ou à s'exprimer correctement (57%).*» Selon un article publié dans *Le Devoir* du 9 avril 1991, 92% des grandes entreprises privées sont maintenant francisées ou en voie de l'être. De plus, un autre article du même journal du 6 avril 1991 note que, selon la FTQ, les cadres d'entreprises doivent parler français et que ceci a un impact important sur la langue de communication interne: en février 1991, 70% des offres d'emploi de bureau comportaient des exigences linguistiques. Ainsi, le souligne M. Dufour, on parle français de plus en plus dans les entreprises, mais c'est maintenant à la qualité de cette langue que l'école et l'entreprise, **en collaboration étroite**, doivent diriger leurs efforts.

M. Guy Frégeau, alors directeur du département des services linguistiques chez Philips Électronique, abonde dans le même sens lors d'une table ronde à ce même colloque: seule une concertation des entreprises, du gouvernement et des corps enseignants pourra avoir l'impact souhaité sur la qualité de la langue. M. Frégeau prédit que la pression viendra des employeurs lorsque ceux-ci refuseront des candidats, qu'ils soient ingénieurs, informaticiens ou comptables, parce qu'ils ne répondront pas aux normes relatives au français de l'entreprise. Le message sera alors clair : «*Une telle prise de position forcerait les maisons d'enseignement à hausser le nombre d'heures de cours de français ainsi qu'à améliorer la qualité d'enseignement de celui-ci...*». Cette pression s'exerce déjà, alors pourquoi hésite-t-on encore?

3.1 Le sondage du Centre de linguistique de l'entreprise

En janvier 1992, le Centre de linguistique de l'entreprise (CLE) présentait un mémoire à la Commission des affaires sociales afin de signaler **l'absence**, dans l'énoncé de politique sur le développement de la main-d'oeuvre, **d'une réelle préoccupation au sujet des dimensions linguistiques de la formation. Une**

aberration alors que toutes les études récentes démontrent des carences sérieuses dans la compétence en langue première et en langue seconde de toutes les catégories de main-d'oeuvre québécoise. Mais, souligne le mémoire, l'effort sera vain si le système scolaire ne se préoccupe en priorité et d'une manière significative de l'amélioration de la formation en langues première et seconde, autant en quantité qu'en qualité: les emplois intéressants exigeront presque tous des aptitudes à la communication et, **au Québec, cette exigence passe par les langues française et anglaise. Il y va de notre avenir économique**.

À la suite de ces constatations, le CLE a décidé de mener une enquête auprès des dirigeants d'entreprises afin de confirmer par un sondage ce qui déjà apparaissait comme une évidence: les compétences linguistiques en entreprise ne sont pas ce qu'elles devraient être. Le Centre a répertorié les grandes entreprises établies au Québec et qui emploient près de 85 000 personnes. Le président, ou un cadre supérieur de chacune de ces entreprises, a reçu personnellement un questionnaire portant sur les aptitudes à lire et à écrire de ses employés. Voici les grandes lignes de l'analyse des réponses obtenues de la part de 57 entreprises. (Voir annexe, page 18).

100% des entreprises ont répondu que «lire» et «écrire» sont des activités de communication très ou assez importantes dans le **fonctionnement** de leur entreprise. **L'efficacité** de l'entreprise dépend, pour **95%** des répondants, des connaissances linguistiques des employés pour ses relations avec la clientèle; pour **93%**, des communications internes; pour **91%**, des relations avec les fournisseurs; pour **89%**, de la formation technique et professionnelle; pour **88%**, de la compréhension des directives de travail; pour **86%**, de l'utilisation de l'informatique; pour **77%**, de l'implantation de nouvelles technologies et pour **68%**, de la recherche et du développement. Pour **91%**, **l'image** de l'entreprise y est étroitement liée. À la question suivante, **seulement 26%** pour «lire» et **9%** pour «écrire» sont **très satisfaits** de ces aptitudes en français; **28%** et **12%** respectivement en anglais. Les **compétences linguistiques** sont toujours, ou la plupart du temps, un **critère d'embauche** dans presque tous les types d'emploi : cadres supérieurs (**95%** des entreprises), personnel de supervision (**96%**), employés de bureau (**97%**), représentants (**86%**) et cols bleus (**47%**). Les connaissances linguistiques en lecture et écriture des candidats sont toujours ou la plupart du temps **évaluées à l'embauche** d'employés de bureau (**91%**), de cadres supérieurs (**81%**), de personnel de supervision (**86%**), de repré-

sentants (**71%**), de techniciens (**60%**) et même de cols bleus (**30%**). La plupart de ces entreprises offrent à leurs employés des **cours** de français langue seconde (**79%**), d'anglais langue seconde (**77%**), de perfectionnement de la langue française écrite (**65%**), de la langue anglaise écrite (**58%**), un service à la **rédaction** (**63%**).

Voici quelques commentaires intéressants:

- «Le déclin progressif des compétences linguistiques en français et en anglais est de plus en plus perceptible et doit être comblé par d'autres ressources.»
- «On n'attache pas assez d'importance à ces lacunes lors de la dotation des employés.»
- «D'une façon générale on peut dire qu'il y a un manque de compétence dans les deux langues, sauf pour certains services spécialisés comme la traduction » (Groupe La Mutuelle)
- «L'expérience des dernières années (10+) démontre une diminution de la capacité linguistique des employés. La francisation a diminué la capacité en langue seconde (anglais). La faible formation en français au niveau scolaire et dans le système en général diminue la qualité du français, langue première. Il y a donc place pour un travail d'amélioration des capacités linguistiques.» (Pétrolière Impériale Esso)
- «We feel that recent high school graduates are less proficient in both the French and English language.» (The Prudential Assurance CO.)
- «CMC is aware of the progressive decline in both French and English comprehension skills, as per North American trends and standards (...)». (Compagnie Marconi Canada)

Les entreprises, du moins les grandes, sont donc très sérieusement préoccupées par les performances linguistiques de leurs employés et y associent étroitement leur réussite dans les milieux économiques. Les réponses obtenues à la suite de ce sondage de CLE et les commentaires recueillis confirment nettement que :

- la compétence en langue, première ou seconde, est un critère important d'embauche;
- un grand nombre d'entreprises évaluent les connaissances linguistiques des candidats.

3.2. Témoignage d'un autre centre de linguistique pour entreprises

M. Yves Bouchereau, président de «Centre international linguistique Bouchereau Inc.», confirme dans une lettre datée du 26 août 1992 les tendances en formation linguistique :

> « - *nettement plus de communication écrite, à tous les niveaux, qu'autrefois, incluant la rédaction en langue seconde et en langue première;*
> *- la demande pour tous les niveaux en communication orale va dans le sens d'un vocabulaire spécialisé lié au milieu de travail.*»

3.3. Nouvelle orientation dans un ministère du Gouvernement du Québec

Le tout récent plan d'action de **Revenu Québec**, *Programme d'accès à l'égalité pour les membres des communautés culturelles* (1990-1992), mentionne :

> *«...qu'en ce qui a trait aux anglophones, le gouvernement a annoncé la formation d'un comité dont le mandat est de recommander des mesures pour favoriser l'entrée en fonction de cette dernière clientèle dans la fonction publique.»*

Les jeunes anglophones ont donc tout intérêt à être bien préparés en français, eux qui sont présentement sous-représentés dans ce secteur (où, faut-il le rappeler, les communications internes se font exclusivement en français).

3.4. Les recherches d'une universitaire

Il faudrait terminer par les résultats d'une enquête qui a été menée de façon rigoureuse par une professeure-chercheure de l'UQAR, sous la direction de Gilles Bibeau, directeur du département de didactique de l'UDEM (initiateur et concepteur d'un projet semblable, il y a quelques années). Mme Sylvie Saint-Laurent avait envoyé à une trentaine de grandes, moyennes et petites entreprises un long questionnaire de 16 pages intitulé *Étude sur les perceptions et attentes du monde du travail à propos de l'utilisation du français écrit au travail et à propos de l'enseignement du français dans les écoles.*

Sans reprendre tous les tableaux en détail, voyons les grandes lignes de l'analyse qu'en a faite Madame Saint-Laurent à partir des résultats de son enquête, question par question, pour la région de Montréal.

1. «*La communication en français dans l'entreprise et son degré d'utilisation*» : à l'interne, il est majoritaire dans l'ensemble des entreprises; à l'externe, il est minoritaire.

2. «*Qualification du personnel, sa formation, son perfectionnement et ses promotions, le tout relié à la qualité du français*»: près de 90% des entreprises possèdent des exigences linguistiques officielles pour l'embauche. Les ME considèrent (100%) que l'incapacité d'écrire le français correctement est un obstacle à la promotion (50% dans les GE).

3. «*Société, individu et enseignement du français*» : le savoir-écrire déficient des jeunes est une situation grave et l'ensemble des entreprises pense que bien rédiger ou s'exprimer en français nécessite une capacité d'analyser.

4. «*Attentes de l'entreprise*» : les employés forts en communication ont plus de chances d'avancement.

5. «*Attentes et perceptions de l'entreprise face à l'école et à l'enseignement*»: les PE et les GE croient que l'école doit surtout transmettre le plus de connaissances possible . Les trois classes sont unanimes à déclarer que l'école doit aussi préparer les jeunes à leur vie d'adultes (= travailleurs).

Voici les commentaires, cités en annexe dans l'étude, de quelques personnes qui répondaient à la question portant sur **la difficulté de trouver des candidates et des candidats compétents en français parmi les jeunes diplômés:**

- «Les jeunes lisent beaucoup moins et connaissent mal des outils aussi simples que le dictionnaire.»
- «La majorité des candidat(e)s de plus de quarante ans possèdent un français quasi impeccable.»
- «Nous avons quelques problèmes de ce côté avec les dernières jeunes réceptionnistes depuis ces dernières années.»
- «Je crois qu'effectivement il y a un manque dans le système scolaire chez nos jeunes diplômés au niveau du français. Il devrait y avoir un examen de français obligatoire pour entrer à l'université.»
- «En général, pour les postes de secrétariat senior. Il faut regarder dans le groupe d'âge 30-40 ans.»

CONCLUSION

Cette recherche a tenté de mettre en lumière la nécessité d'une continuité entre trois ordres d'enseignement ainsi qu'entre une formation solide et continue à l'école en langue seconde et une entrée réussie dans le monde du travail pour les jeunes Québécois quelle que soit leur origine.

Citons pour conclure un extrait de la propre conclusion de Mme Sylvie Saint-Laurent, qui nous paraît pertinente :

> *«Enfin, je suis curieuse de pouvoir mesurer l'impact que susciteront les conclusions du Forum sur la maîtrise de la langue, organisé par la Fédération des cégeps du Québec. Monsieur Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat, disait que la francisation se passe bien dans les entreprises mais que la qualité n'y est pas.* ***Les milieux d'affaires recherchent prioritairement chez les gestionnaires une excellente maîtrise de la communication écrite et verbale. Ce serait un virage significatif car la réalité est tout autre.*** *»*

Et pour terminer ce tour d'horizon des entreprises, rien ne serait plus approprié que de rappeler les compétences en communication exigées dans le «profil d'employabilité» qu'a développé le Conference Board du Canada et qu'on peut qualifier de cruciales :

> *«Les employeurs canadiens ont besoin d'une personne qui* ***peut :***
> *-* ***Comprendre*** *et* ***parler*** *les langues utilisées pour la conduite des affaires (...),*
> *-* ***Lire, comprendre*** *et* ***utiliser*** *les documents écrits, dont les graphiques, tableaux et affichages,*
> *-* ***Écrire*** *clairement dans les langues utilisées pour la conduite des affaires».*

Le Conseil corporatif de l'éducation invite tous les milieux intéressés à se servir de ce «profil» comme base de dialogue et d'**action**.

On voit qu'il y a convergence parfaite entre les perceptions des éducateurs et celles des employeurs, qui toutes pointent en direction d'un renforcement de l'enseignement des langues secondes, en particulier du français. Au niveau collégial, cela passe par l'établissement de structures permettant cet enseignement.

ANNEXE

Liste des entreprises ayant répondu au questionnaire de CLE

Entreprises comptant : moins de 500 employés, 30%
de 500 à 999 employés, 33%
de 1 000 à 4 999 employés, 25%
plus de 5 000 employés, 7%

- Groupe La Mutuelle
- L'Industrielle Alliance
- ITT Flygt
- Bombardier
- Guillevin International
- CAE Electronique
- Héroux Inc.
- Standard Life
- Westinghouse Canada
- Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec
- Imperial Tobacco
- Canada Steamship Lines
- La Brasserie Molson
- La Banque de Montréal
- Pétro-Canada
- Spar Aérospatiale
- Joseph E. Seagram
- Hercules Canada
- Pétrolière impériale Esso
- La Boulangerie Weston
- IBM Canada
- Shell Canada
- Oerlikon Aérospatiale
- Rothman, Benson & Hedges
- Le Groupe Transcontinental GTC
- Téléglobe Canada

- F.W. Woolworth
- U.A.P. Inc.
- Laforge Canada
- Rolls Royce Canada
- Zurich Canada
- Bell Helicopter Textron Canada
- Bridgestone / Firestone Canada
- Le Groupe Québécor
- Sunoco (Boul. Laurentien)
- Du Pont Canada
- Société canadienne de métaux Reynolds
- Cascades Inc.
- Chrysler Canada
- Domtar Inc.
- The Prudential Insurance Co.
- Marconi Canada
- Asea Brouon Boveri Inc..
- Paramax Systems Canada
- Xerox Canada
- Johnson & Johnson Inc.
- Sun Life Insurance Company of Canada
- Sandoz Canada
- Pratt & Whitney Canada

0-54

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'avenir de l'éducation au collégial par le comité provincial de coordination des programmes de français langue seconde* au collégial

67R

Résumé

Ce mémoire du Comité provincial de coordination des programmes de français langue seconde désire attirer l'attention sur ce que *Le Devoir* avait appelé «la grande misère des langues secondes au Québec» (6 novembre 1991). Les concepteurs de programmes n'ayant retenu, à toutes fins pratiques, que l'espace «cours complémentaires» pour l'anglais langue seconde, il s'ensuit que le français langue seconde, qui en est l'image-miroir dans les collèges de langue anglaise, s'est trouvé réduit à la même portion congrue.

Jusqu'en 1991, trois programmes pré-universitaires pouvaient inclure l'option «langues» dans leur concentration. Il n'en reste plus que deux, à faible population (Arts et Lettres), depuis l'implantation de la nouvelle grille des Sciences humaines qui, à son tour, en quelque sorte, a éliminé le français LS du champ de concentration. On peut ainsi évaluer à environ 11 000 le nombre d'étudiants que cette décision laisse en panne de formation linguistique, alors que de tous les horizons nous parviennent des cris d'alarme sur l'insuffisance de cette formation.

Ce que nous déplorons : que les structures mêmes des programmes du collégial transmettent un message trompeur aux jeunes en leur laissant croire que la connaissance du français est **moins** importante pour leur avenir que celle des règles du volley-ball et **pas plus** importante que la photographie.

Ce qu'ils découvrent à leur entrée sur le marché du travail : que, pour eux, un avenir au Québec est sérieusement compromis, pour ne pas dire impossible.

Ce que nous demandons : qu'un nouveau Régime pédagogique reconnaisse l'importance de la langue seconde au Québec en lui accordant une place de choix dans les structures des programmes, permettant ainsi à tous les finissants du secondaire de maintenir leurs acquis, de progresser dans leur connaissance de la langue et de devenir des citoyens productifs, ici, dans ce pays qui a pris soin de leur éducation.

Une étude sur les besoins en français tels qu'exprimés par les entreprises et par les enseignants est jointe en annexe au présent mémoire.

*Le terme «langue seconde» est utilisé en pédagogie des langues pour signifier que la langue enseignée est celle (ou une des langues) du pays où on l'enseigne. Ainsi, au Québec et au Canada, où deux langues cohabitent, chacune est la «langue seconde» de la communauté linguistique utilisant l'autre langue. La pédagogie de la langue seconde se différencie quelque peu, par ses objectifs et sa méthodologie, de la pédagogie des langues étrangères.